

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation
8.03.2011

Date d'affichage

N° 11/25

Objet de la délibération

**SUPPRESSION DE LA
ZONE
D'AMENAGEMENT
CONCERTEE DES
CROZES**

Adopté à l'unanimité

L'an deux mille onze et le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mme PORTAL, Mr DELBES, Mme ESPIÉ.

Absents : Mr CRESPO (excusé) procuration à Mr Boudes
Mrs MARTY, RASKOPF, Mmes BORIES (excusée), CHAILLET, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mme BORELLO.

Rapporteur : *Monsieur Delpoux*

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles R.311-12 et R.311-5,

VU la délibération du Conseil Municipal approuvant le plan d'occupation des sols en date du 10 décembre 1983,

VU la délibération du Conseil Municipal approuvant la révision du plan d'occupation des sols en date du 10 décembre 1987, modifié les 20 septembre 1985 et 4 février 1993, révisé partiellement les 13 décembre 1993 et 29 février 1996, ainsi que la délibération du Conseil Municipal approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme en date du 24 mai 2004, modifié les 10 avril 2007, 28 avril 2008 et 29 juin 2009,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 04 juillet 1996 et 12 novembre 1996 décidant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Crozes,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 1997 approuvant le Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC des Crozes, et le programme des équipements publics, mis à jour le 04 février 1999,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2000 et 12 avril 2001 décidant la modification du Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC des Crozes, et la modification du dossier de réalisation de la ZAC qui en découle,

VU le dossier de clôture de la ZAC des Crozes en date du 19 mai 2006 comprenant un rapport de présentation exposant les bilans foncier et financier de l'opération et mettant en terme à l'aménagement de cette ZAC,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2006 approuvant le dossier de liquidation et de clôture de l'aménagement de la ZAC des Crozes,

Considérant que l'opération a été réalisée conformément au dossier approuvé et que sur le plan de l'urbanisme il est nécessaire de supprimer la Zone d'Aménagement Concerté des Crozes conformément à l'article R.311-12 du Code de l'Urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Crozes conformément à l'article R.311-12 du Code de l'Urbanisme.

AUTORISE le Maire à procéder à la mise à jour des documents d'urbanisme de la commune.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2011
Jacques LASSERRE
Maire,

